

## Zoom sur...

# les aides aux entreprises locales et l'espace de télétravail La Folie

## 275 000 € de fonds mobilisés avec le fonds de relance et le fonds de résilience

**275 000 € de fonds ont été mobilisés à travers des fonds territoriaux pour soutenir et accompagner les entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts. Retour sur les 2 principaux dispositifs ci-dessous.**

### **1. Fonds de relance : un maximum de 20 000€ par entreprise, sous forme de subvention, pour les entreprises de 10 salariés maximum**

**Plus de 120 000 €** pour le nouveau Fonds Territorial de Relance de l'activité économique ont été débloqués. L'aide prévue est sous forme de **subvention** à même hauteur que le prêt bancaire en cours ou supplémentaire avec un **maximum 20 000 € par entreprise**.

Cette aide est apportée à parité par le Département de la Vendée et la Communauté de Communes avec l'appui du réseau Initiatives Vendée Terres et littoral et l'autorisation de la Région. Elle s'adresse aux entreprises existantes de 10 salariés maximum.

Le dépôt des demandes et l'instruction se font en direct par le service développement économique de la Communauté de Communes.

Ce Fonds, mis en place depuis le mois de septembre, a pour objectif d'accompagner les entreprises locales, touchées par les conséquences économiques du COVID-19, qui porteront un projet d'investissement dans le but de :

- Poursuivre son développement
- Diversifier leurs activités
- Adapter leurs activités et/ou leur modèle économique
- Accompagner les transitions accélérées par la crise liée au COVID 19

### **2. Fonds de résilience : avances remboursables entre 3 500 et 10 000€ par entreprise, pour les entreprises de moins de 10 salariés.**

Au 8 septembre 2020, il y a encore environ 84 362€ disponibles du Fonds Territorial Résilience sur une enveloppe de **154 862€** mis en place dès le confinement par la Région le Département, la Banque des Territoires et la Communauté de Communes.

Depuis fin mai, **les critères du Fonds Territorial Résilience se sont assouplis** pour mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de trésorerie.

Ce fonds permet de soulager la trésorerie en octroyant des **avances remboursables entre 3 500€ et 10 000€** aux entreprises de 10 salariés au plus et jusqu'à 20 000€ pour les entreprises du tourisme de 20 salariés au plus. Ces avances sont remboursables sur 3 ans avec un différé d'un an.

- *8 dossiers d'entreprises sont concernés actuellement (5 dossiers à 10 000€ et 3 à 3 500€)*
- *Restante : 84 362€ au 8/09/20*

## + de 200 télétravailleurs à La Folie entre juin et août : soit + 115,4 % par rapport à 2019

Un engouement qui s'explique par de nouvelles formules de réservation (à la semaine, au mois, au trimestre), la labellisation C3 (Centre collaboratif connecté) et les modes de travail à distance qui ont pris une grande ampleur suite au confinement et la crise sanitaire. L'espace de télétravail a connu un véritable essor de fréquentation : de nombreux usagers ont profité de cet espace de travail et ses services près de la mer !



- 209 Télétravailleurs ont fréquenté l'espace de télétravail entre juin et août, soit une évolution de + 115,4 % par rapport à 2019
- 709 accès à l'espace de télétravail ont été enregistrés au cours de cette même période, soit une évolution de + 237,6 % par rapport à 2019

**L'été indien est également une belle période pour travailler tout en profitant de la mer !**

« La Folie » propose d'allier travail et loisirs lors de quelques jours en vacances sur le territoire ou de profiter plus souvent de sa résidence secondaire tout en bénéficiant d'un bureau à la mer pour répondre aux urgences de son activité professionnelle.

Pour l'utilisation de l'espace de télétravail vous pouvez réserver en ligne sur [www.lafolie.fr](http://www.lafolie.fr)

\* Pour rappel, le Service Développement économique de la Communauté de Communes s'est mobilisé durant la crise liée à l'impact du COVID19 et jusqu'à maintenant pour être à l'écoute et aux côtés des entreprises du territoire afin de les soutenir par :

- La **Veille et le relais d'information** sur les mesures nationales, régionales et départementales de soutien aux entreprises
- L'**Exonération de loyers des mois de Mars et Avril** pour les entreprises locataires à la pépinière et hôtel d'entreprises La Ruche.
- Le **report en fin d'année de la collecte de la taxe de séjour intercommunale**
- La **Suspension d'échéances de prêt d'honneur** (Initiative Vendée Terres et littoral) pour les créateurs et repreneurs d'entreprises
- Le **Report et la réduction des factures de partenariat** à l'Office de tourisme intercommunal
- Les **Facilités dans les Marchés publics**
- La **Participation au Fonds Territorial Résilience et au fonds de relance\*** aux côtés de la Région, du Département et la banque des Territoires.

### Contact Projet

**Patrick SUDRE**  
Service développement économique  
Chef de service  
02 51 59 87 99 ou par email : [deveco@omdm.fr](mailto:deveco@omdm.fr)

### Contact Presse

**Alice HERBRETEAU**  
Communauté de Communes Océan-Marais de  
Monts  
Chargée des relations médias et évènementiels  
02 51 58 07 89  
[alice.herbretreau@omdm.fr](mailto:alice.herbretreau@omdm.fr)